



ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT FONCIER RURAL DE LA COMMUNE DE BAISSEY



Résumé non technique

février 2020

L'étude préalable d'aménagement foncier de la commune de Baissey a porté sur l'ensemble du territoire communal et sur son voisinage immédiat.

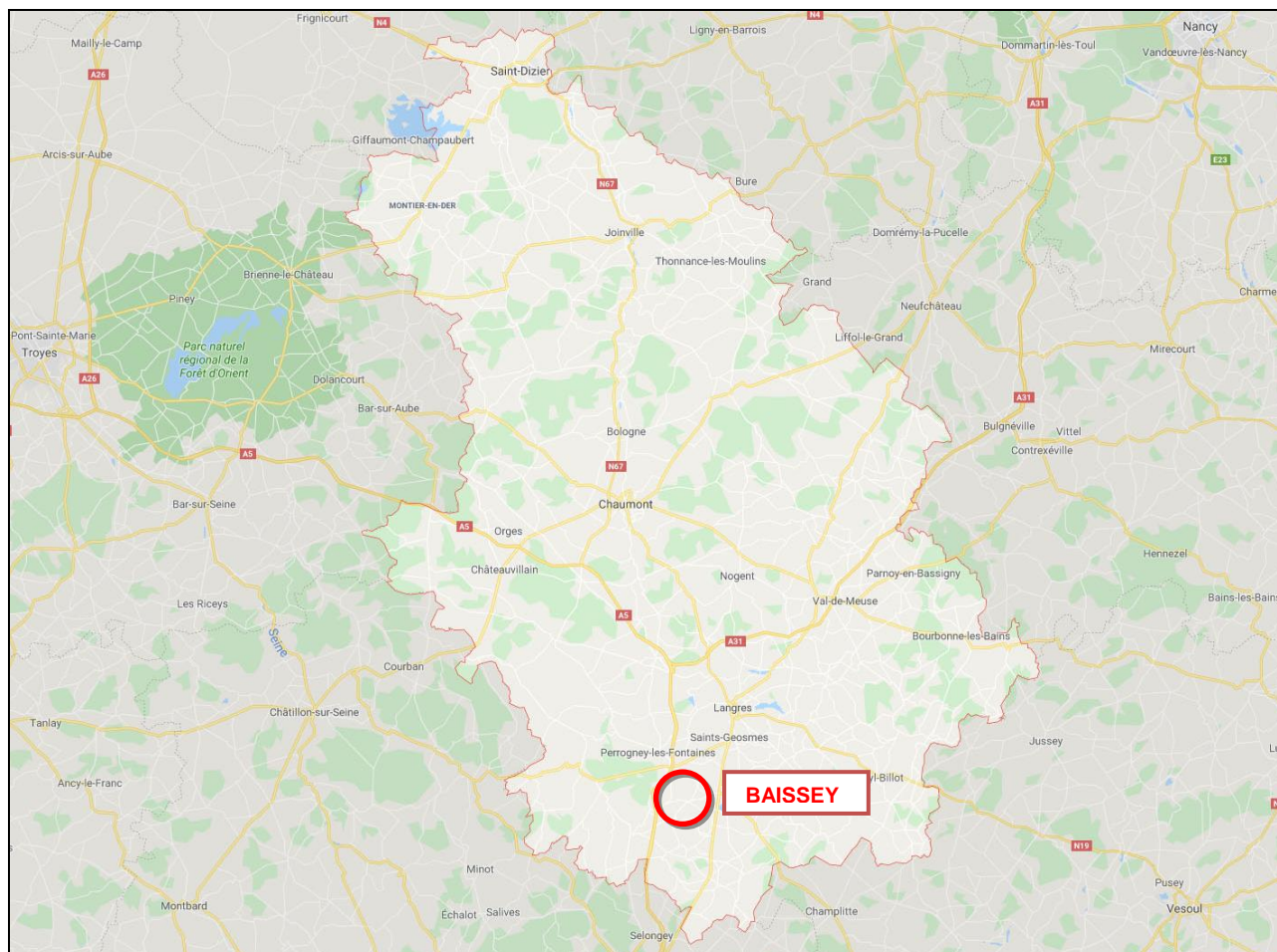
Cette étude comprend deux grandes parties : l'analyse de l'état initial du territoire communal, puis des propositions pour un éventuel aménagement foncier et les recommandations liées à celui-ci.

A. L'ETAT INITIAL DU TERRITOIRE COMMUNAL

La commune de Baissey est située à 20 km de Langres et 50 km de Chaumont. Son territoire a une superficie de 997 ha et la population communale était au 1^{er} janvier 2018 de 193 habitants.

Baissey est entourée par les communes de Flagey, Orcevaux, Leuchey, Saint-Broingt-Les-Fosses, Verseilles-le-Bas, Villegusien-le-Lac et Villiers-les-Aprey.

Baissey fait partie de la région naturelle du « Plateau de Langres ». La commune est traversée par les RD 141, 142, 292 et 293, et se situe à 4 kilomètres de l'axe routier important qui assure la liaison entre Nancy et Dijon : l'A 31.



Situation de Baissey

1. La propriété foncière

La commune n'a jamais été remembrée. On y constate un morcellement important de la propriété.

288 comptes cadastraux ont été recensés à Baissey.

La grande propriété est assez peu représentée (27 comptes de plus de 10 ha) mais elle détient près de 56 % du territoire.

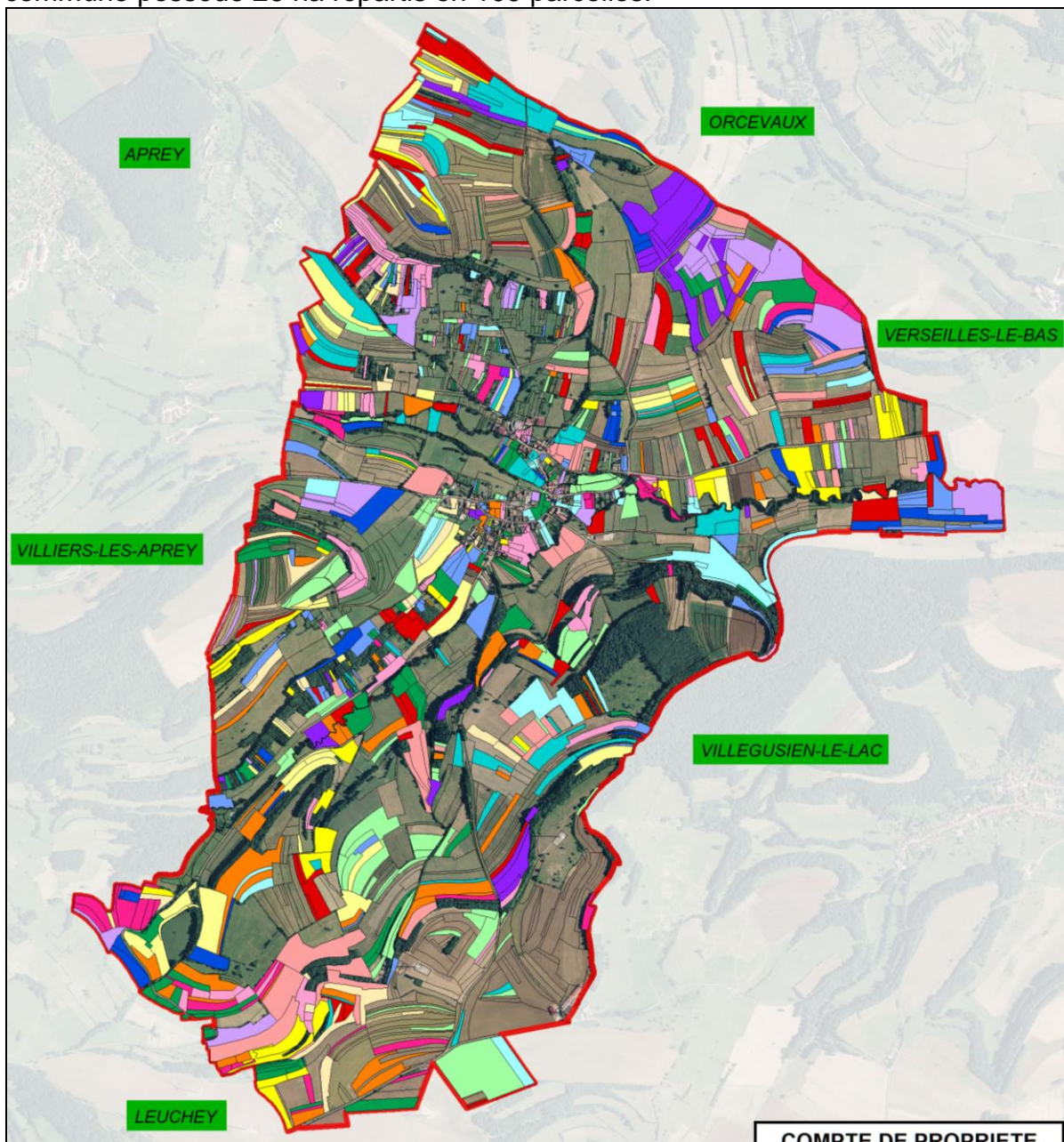
Les comptes de surface moyenne (50 ares à 10 ha) sont au nombre de 134 et ils rassemblent environ 46 % de la surface du territoire.

La petite propriété (moins de 50 ares) comprend 127 propriétaires.

Le parcellaire est relativement morcelé.

On dénombre aussi 86 comptes mono parcellaires et 12 comptes cadastraux de plus de 50 parcelles.

La commune possède 26 ha répartis en 109 parcelles.



Propriété comprise entre 50 a et 10 ha

2. L'agriculture

Quatre exploitations agricoles ont leur siège à Baissey. Plusieurs exploitations extérieures (22) à la commune exploitent aussi des terrains sur le territoire communal. On recense 10 GAEC, 2 EARL, 1 SCEA et cinq exploitations individuelles.

La majorité des exploitations est orientée vers l'élevage bovin et la céréaliculture.

La carte des exploitations agricoles met en évidence un regroupement des terrains agricoles, grâce aux échanges de cultures qu'ont effectués les agriculteurs. Néanmoins chaque exploitant travaille plusieurs îlots d'exploitation disséminés sur le territoire, parfois de forme inadaptée à leur valorisation.

A noter ainsi que plusieurs îlots d'exploitation débordent sur les territoires voisins.

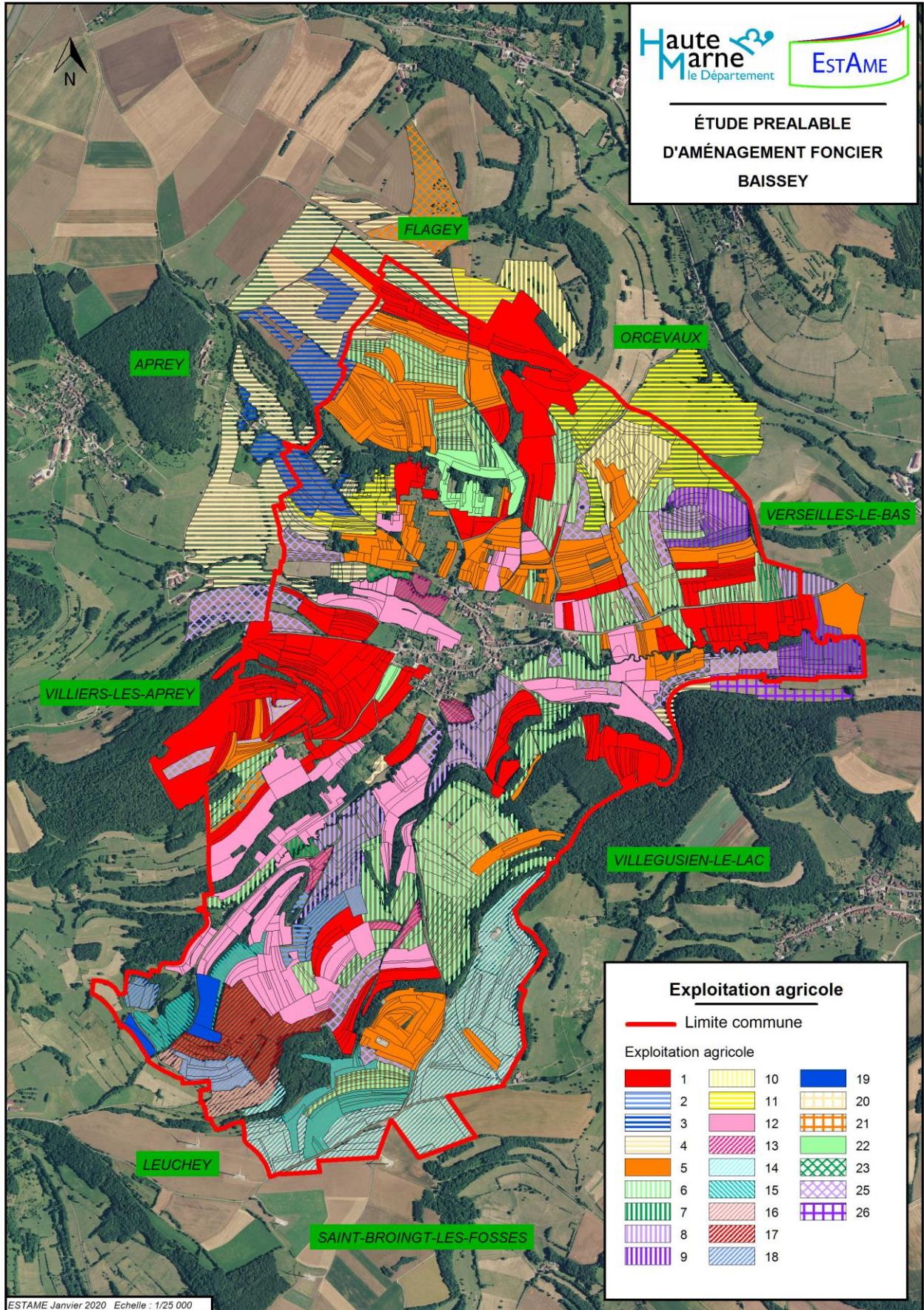
3. La sylviculture

Le territoire de BAISSEY compte une forêt communale d'une superficie de 16 ha, localisé en limite avec le territoire de Villegusien-le-Lac.

La commune de BAISSEY fait partie du Parc National des Forêts de Champagne-Bourgogne qui a été créé le 7 novembre 2019.

Les boisements sont à base de conifères et d'essences feuillues, et ils appartiennent essentiellement aux stations forestières de type chênaie-Hêtraie.

D'autres boisements privés sont aussi disséminés au sein de la commune, sous forme de boqueteaux. Ceux-ci présentent majoritairement un parcellaire émietté.



Exploitations agricoles

4. Le contexte climatologique

Baissey bénéficie d'un climat continental à tendance océanique, avec des hivers longs et rigoureux et des étés chauds et orageux.

Les gelées sont précoces et peuvent être tardives, parfois jusqu'au mois d'avril.

5. La Géologie et la Pédologie

Le substrat géologique est dominé par les formations argilo-gréseuses du Domérien et du Toarcien.

Sur les versants se sont formés des sols bruns acides.

Au niveau des vallons, les sols sont de textures limono-argileuses et présentent un drainage moyennement favorable. Ces sols sont essentiellement utilisés en tant que prairies permanentes.

6. Le relief

La topographie est assez marquée sur le territoire de Baissey, avec des plateaux au nord et au sud du territoire et le vallon du ruisseau de la Vingeanne au centre.

L'altitude moyenne est de 400 mètres environ. Les altitudes varient entre 314 m (point bas situé à l'extrémité est du territoire, au niveau de la Vingeanne), et 472 m (point haut localisé au lieu-dit « Montagne de Bagneux » à l'extrémité sud de BAISSEY).

Les pentes sur les versants peuvent être importantes (25 %).
Le village est situé à une altitude moyenne de 330 m.

7 Les eaux

La commune de Baissey s'intègre dans le périmètre du SDAGE¹ Rhône-Méditerranée et Corse. Aucun SAGE² ne couvre la commune.

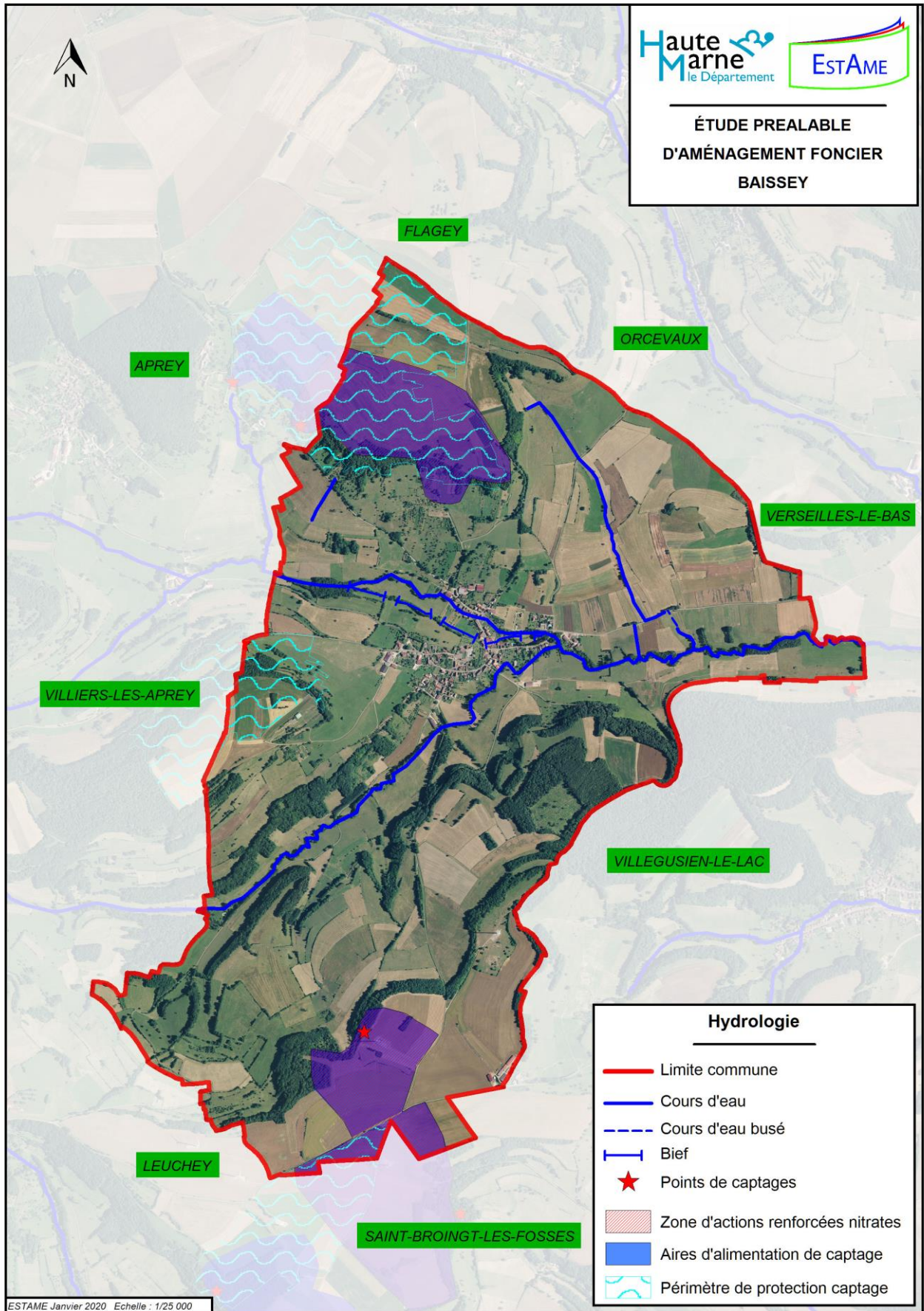
Le territoire est traversé par deux cours d'eau

- La Vingeanne ;
- Le ruisseau de Leuchey.

Aucune zone humide n'a été recensée sur le territoire de la commune. Néanmoins, les prairies en bordant le ruisseau de la Vingeanne peuvent être considérées comme potentiellement humides et sont donc à préserver.

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Hydrologie

8. Le milieu naturel

La commune ne comprend aucun site NATURA 2000, ni aucune ZNIEFF³.

Le territoire de Baissey présente une mosaïque de milieux très variés.

En effet sur ce territoire sont imbriqués :

- des terres labourées (205 ha) ;
- des prairies (615 ha) ;
- des massifs forestiers et des boqueteaux (108 ha) ;
- des vergers, avec des arbres plus ou moins âgés ;
- des zones de friches (anciens vergers) ;
- des haies ;
- des ruisseaux avec leur ripisylve...

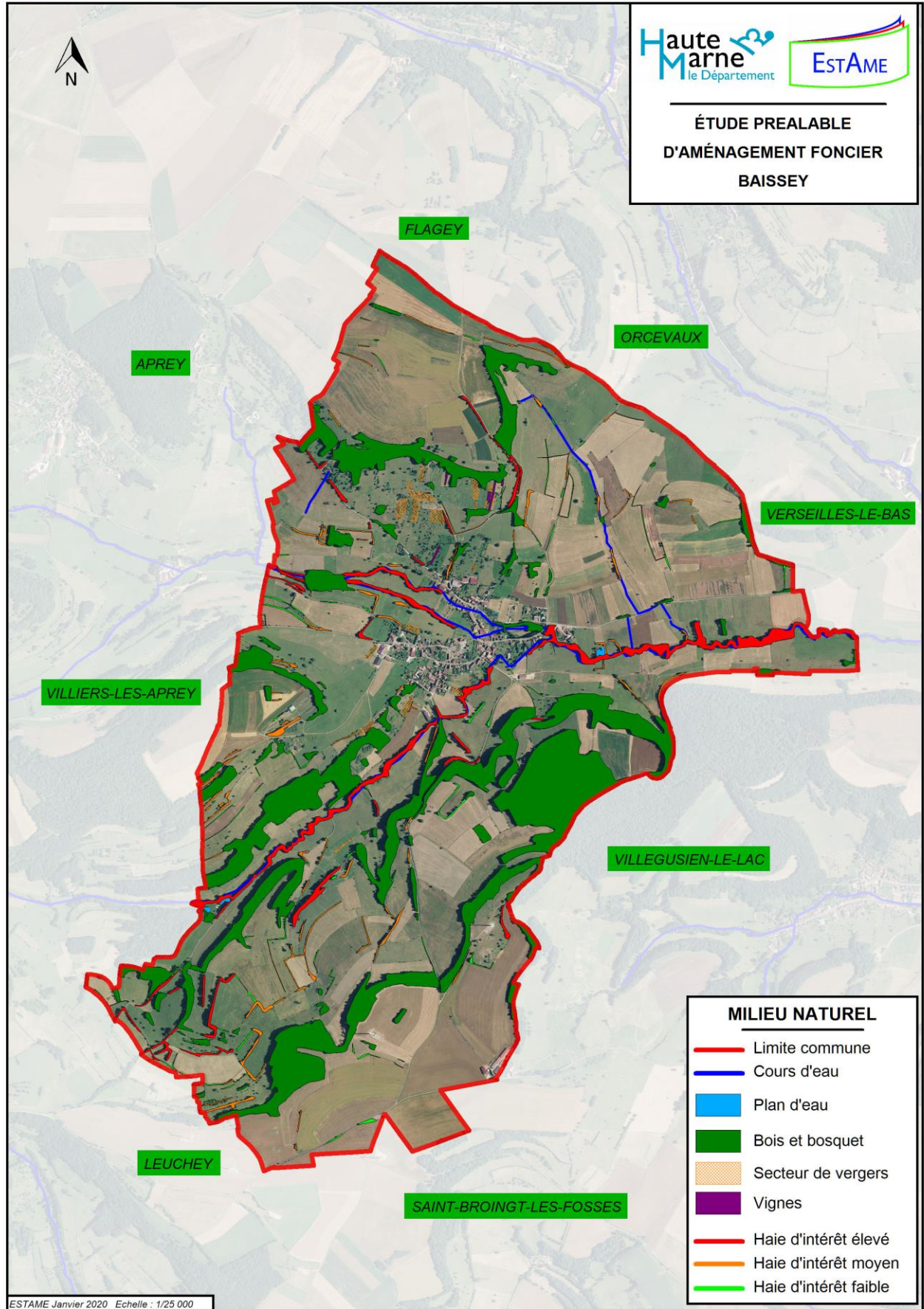
Ces éléments créent des milieux cloisonnés, favorables à la petite faune.

Un recensement des haies et une hiérarchisation de celles-ci en fonction de leurs différents rôles ont été réalisés dans le cadre de l'étude d'aménagement.

La faune locale est peu variée. Une seule espèce menacée a été recensée : le Milan royal.

Les petits mammifères (renard, marte et fouine) trouvent aussi sur le territoire des milieux favorables, et les chevreuils et sangliers fréquentent les massifs forestiers et les cultures voisines.

³ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.



Milieu naturel

9. Le paysage

Le paysage de la commune est à dominante agricole sur les plateaux au nord et au sud. Les versants et les vallons sont occupés par des prairies, parsemées de quelques vergers.

Trois entités paysagères dictées par le relief sont identifiables à Baissey :

- Le vallon de la Vingeanne et ses versants ;
- Les versants
- Les plateaux agricoles.

Chacune présente des caractéristiques et une sensibilité plus ou moins forte vis-à-vis d'un aménagement foncier.

10. Le milieu socio-économique

La population de Baissey comprend 193 habitants au 1^{er} janvier 2017. Elle est en stagnation depuis 1999.

Le PLU de Baissey est en cours d'élaboration, ainsi qu'un PLUi.

La commune adhère à la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais. Elle fait également partie du SCoT « Pays de Langres » qui est en cours d'élaboration.

La principale activité sur le territoire de Baissey correspond au secteur du commerce, transports et services divers.

L'agriculture représente 28,6 % de l'activité sur la commune.

Historiquement, les traces les plus anciennes de l'existence de Baissey remontent au I^{er} siècle.

Aucun site archéologique n'a été signalé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le territoire communal comprend quatre édifices inscrits au titre des Monuments Historiques, dont un ancien Moulin à eau.

L'assainissement sur le territoire de BAISSÉY est uniquement individuel.

La commune souhaite développer son parc de logement dans la partie nord-est du village, en continuité du bâti existant.

Le territoire est assez bien desservi par un réseau de chemins en état assez satisfaisant. Mais de nombreux chemins cadastrés ont disparu sur le terrain et le réseau de chemin n'est plus adapté à l'exploitation agricole actuelle.

B. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Choix du Mode d'Aménagement Foncier et du périmètre

L'utilité d'un aménagement foncier apparaît évidente à Baissey.

Celui-ci permettrait entre autres :

- D'officialiser les échanges parcellaires;
- De regrouper les parcelles agricoles;
- d'assurer une desserte adaptée à chaque parcelle;
- de procéder à une restructuration du réseau de chemins;
- d'améliorer les conditions d'exploitation des agriculteurs ;
- de créer une réserve foncière pour la commune.

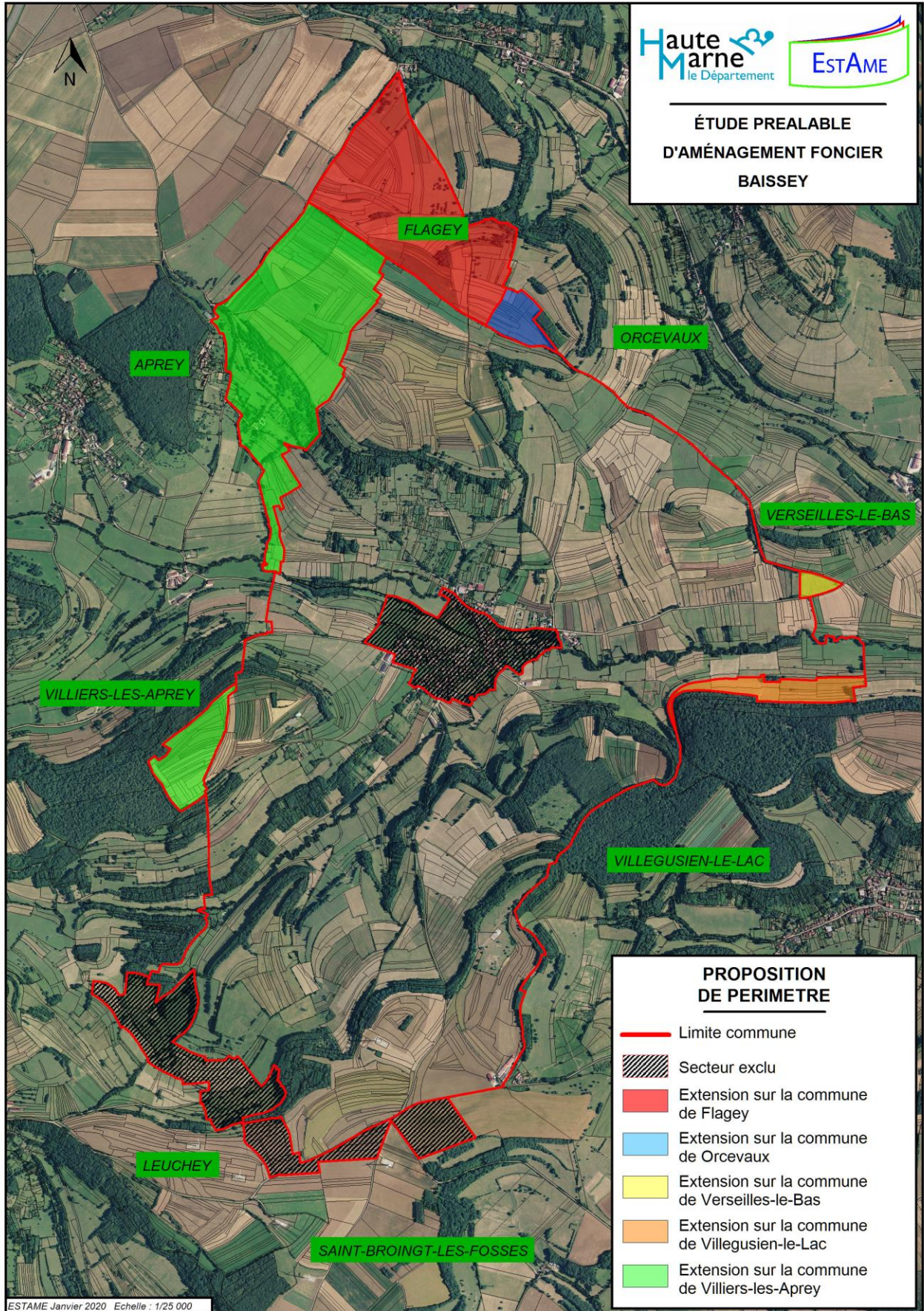
Cet aménagement foncier est souhaité par le Conseil Municipal et par les exploitants agricoles.

Parmi les différentes procédures prévues au Code Rural, l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), apparaît le plus approprié à Baissey.

Cet AFAFE pourrait être réalisé dans **un périmètre d'environ 1 100 ha**.

Le périmètre proposé présente les caractéristiques suivantes :

- une exclusion des zones urbanisées,
- une exclusion des secteurs agricoles déjà remembrés,
- quelques extensions sur les communes voisines de Flagey (68 ha), d'Orcevaux (7 ha), de Verseilles-le-Bas (2 ha), de Villegusien-le-Lac (10 ha) et de Villiers-les-Aprey (99 ha) pour intégrer des îlots agricoles entiers.



Proposition de périmètre d'AFAP

2. Recommandations

L'AFAF de Baissey devra se faire en respectant certaines précautions :

- la réattribution systématique des terrains particuliers (immeubles, terrains clos de murs...);
- une amélioration du réseau de chemins ;
- une préservation des haies les plus intéressantes, avec compensation par plantation des éléments qui ne pourraient être conservés ;
- la conservation du paysage varié qui caractérise la commune, en maintenant les éléments structurants, tel que vergers et vignes ;
- la préservation des zones humides.
- La diminution des risques de ruissellement et de ravinement sur les secteurs sensibles.

Il est aussi recommandé à la CCAF, compte tenu des sensibilités du territoire communal, de proposer dès le début des opérations au président du Conseil Départemental, de prendre un arrêté de mesures conservatoires.

Ceci permettra d'éviter les défrichements et coupes intempestives.